

## Absorbant végétal ignifugé (A.V.I), réf. 306DBB100



### ► Description

- L'absorbant végétal ignifugé est antidérapant, biodégradable.
- Il est composé de particules de bois issues d'énergie renouvelable.
- La matière première principale limite l'épuisement des ressources naturelle ainsi que la quantité de déchets.
- Peut absorber n'importe quel type de liquide comme l'huile, l'eau ou les hydrocarbures.
- Il change de couleur pour indiquer l'absorption totale du liquide.

### ► Caractéristiques techniques

- **Matériaux** : composé de particules de bois issues d'énergie renouvelable.
- **Origine** : résineux.
- **Conditionnement** : sac PE blanc impression rouge.
- **Volume d'un sac** : 40 litres (tolérance plus ou moins 5%).
- **Poids** : 7,2 kg.
- **Capacité d'absorption** : environ 80% le volume du sac.
- **Masse volumique** : 170 kg/M<sup>3</sup> environ.
- **Granulométrie** : inférieure ou égale à 2000 microns.
- **Pouvoir absorbant** : - En poids : eau 420 %, gas oil 350 % ;  
- En volume : 80 %.
- **Recyclage du déchet** : - Biodégradabilité : 99 % ;  
- Perte au feu : 99 % ;  
- Taux de cendres : 1 %.



### ► Conseils d'emploi

- **Mode d'emploi** : - Epandre l'absorbant antidérapant, biodégradable et ignifugé sur toute surface pouvant être glissante ou souillée, sans excès ;  
- Malaxer avec un balai si besoin ;  
- Le changement de couleur indique que l'absorption est totale ;  
- Renouveler l'opération si nécessaire.
- **Attention** : le produit n'est plus bio une fois qu'il est entré en contact avec de l'huile ou du gasoil. L'absorbant contaminé par des produits polluants peut présenter les mêmes dangers que les polluants non absorbés. Il doit être manipulé et stocké avec les mêmes précautions. Sa collecte, son étiquetage et son élimination devront se faire selon la réglementation en vigueur en matière d'élimination, et notamment celle concernant l'élimination des déchets dangereux. Pour plus d'informations voir la Fiche de Données de Sécurité.